

Communiqué de Presse

Mardi 1^{er} février 2022

Pour diffusion immédiate

Emploi à domicile entre particuliers : le nouveau service de la MSAP de l'île d'Oléron !

Depuis son ouverture en octobre 2021, la Maison des Services au Public (MSAP) de l'île d'Oléron – un établissement de la Communauté de Communes (CdC) – n'a de cesse de développer son offre de services à la population. Vendredi 7 janvier, les élus de la CdC et les représentants de la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) ont signé une nouvelle convention permettant à la MSAP d'être un « Point Relais Particulier Emploi ». Ainsi, les particuliers employeurs, ou les particuliers recherchant de l'aide à domicile, peuvent désormais se rapprocher de la MSAP pour être aidés dans leurs démarches.

L'emploi à domicile entre particuliers apporte un réel confort à la vie privée et familiale. Il couvre un large champ de services, tels que la garde d'enfants, l'assistance aux devoirs des enfants, l'accompagnement de la dépendance, du handicap ou de la maladie, le ménage, le repassage, le petit bricolage, etc.

Très développé sur l'île, il participe au dynamisme économique du territoire et au lien social entre ses habitants. Cependant, certains peuvent se sentir démunis devant les démarches ou tout simplement peuvent souhaiter un contact de proximité pour obtenir des réponses à leurs questions. Pour cela, il était important que la MSAP intègre le dispositif « Point Relais Particulier Emploi » de la FEPEM et forme ses agents. C'est désormais chose faite !

En effet, les élus locaux, conscients de l'importance de ce sujet et souhaitant encourager l'emploi à domicile sur le territoire ont signé, vendredi 7 janvier dernier, la convention « Point Relais Particulier Emploi ». Christophe Sueur, vice-président en charge du développement économique à la CdC se félicite de cette avancée : « Grâce à cette collaboration, les Oléronais bénéficient d'un nouveau conseil de proximité qui devrait impacter positivement non seulement le travail déclaré, l'aide à la réalisation de démarches mais aussi l'emploi ! »

Qui peut en bénéficier ?

Les publics concernés sont nombreux : les particuliers déjà employeurs, les particuliers ayant des besoins d'accompagnement à domicile mais n'étant pas employeurs, les particuliers souhaitant simplement des renseignements, les salariés auprès des particuliers employeurs, les personnes intéressées par les métiers de l'emploi à domicile (employé familial, garde d'enfants à domicile, assistant(e) maternel(le), assistant(e) de vie...), les aidants et les retraités de l'emploi à domicile.

Concrètement, que propose la MSAP via son « Point Relais Particulier Emploi » ?

Les habitants peuvent se rendre à la MSAP à Saint-Pierre-d'Oléron pour trouver une primo information, de la documentation, des conseils et un accompagnement individuel sur les démarches administratives de l'emploi à domicile entre particuliers. Les thématiques couvertes sont principalement le cadre légal et conventionnel, les modalités de déclaration (CESU), les dispositifs de professionnalisation, les outils de mise en relation, la protection sociale des salariés...

Rappelons enfin, que la MSAP de l'île d'Oléron a vocation à accompagner tous les Oléronais - individuellement ou via des ateliers gratuits - dans la réalisation de leurs démarches administratives et dans l'utilisation des outils numériques. Elle met aussi à disposition des équipements en libre-service (ordinateur, internet, photocopieuse, etc.). Elle est située à Saint-Pierre-d'Oléron, elle assure aussi des permanences dans les 7 autres communes de l'île.

Pour plus d'information, contacter la MSAP au 05 46 47 65 00 (ouvert du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, et le samedi de 9h30 à 12h30).

Contact presse : Marielyne GRACE, chargée de communication
Communauté de communes de l'île d'Oléron
Tel : 05.46.47.24.68 - Email : communication@cdc-oleron.fr - www.cdc-oleron.com

Photo ou Vidéo : Propriété CDCIO / Libre de droits ou Usage restreint à cette actualité
Pièces jointes : photo ou vidéo, exemple : image

